

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**  
(Tarn-et-Garonne)

**ARRÊTÉ MODIFICATIF DE L'ARRÊTÉ INTERDISANT LA CIRCULATION AUX  
VEHICULES D'UN POIDS TOTAL EN CHARGE SUPERIEUR A 3,5 TONNES  
RUE DU GAZ DU 07 FEVRIER 2015  
N°2021\_ARR\_0530**

**Le Maire de Castelsarrasin, Conseiller Général de Tarn-et-Garonne,**

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à  
L 2213-6-1,

VU l'arrêté du 05 février 2015 interdisant la circulation aux véhicules d'un poids total en  
charge supérieur à 3,5 tonnes, rue du Gaz,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à cette restriction de  
circulation pour autoriser les véhicules de services et les bus à utiliser cette voirie,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter de la publication du présent arrêté, la circulation des véhicules  
dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes sera interdite rue du Gaz, sauf  
véhicules de services et bus.

**ARTICLE 2** : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par une  
signalisation appropriée de type B 13 mise en place par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police
- Les Services Techniques Municipaux
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique

Castelsarrasin, le 13 septembre 2021.

  
CERTIFIÉ EXECUTOIRE PAR LE  
MAIRE compte tenu de l'envoi en  
Sous-Préfecture le 13/09/2021 et de  
la notification le 20/09/2021  
POUR LE MAIRE

  
**Le MAIRE,**  
**J. PL. BESIERS.**